

MINISTÈRE DES ARMÉES

DGNUM 

Paris, le 3 avril 2020

N°134/ARM/DGNUM/DG/NP

**DIRECTION GÉNÉRALE DU
NUMÉRIQUE ET DES
SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION**

Le directeur général

NOTE

à l'attention des
destinataires *in fine*

OBJET : COVID-19 : mise en place d'un service Internet permettant de garder le lien avec les agents confinés à domicile.

RÉFÉRENCE : note n°1632 ARM/ARM/CM1 du 3 avril 2020.

Conformément à la note citée en référence et dans la cadre très particulier du contexte exceptionnel de la crise COVID-19, et en parallèle des solutions permettant d'accéder au réseau Intradef à distance - nécessitant des équipements de type Smobi dument sécurisés et homologués dont le nombre correspond à une cible de 20 000 terminaux - une solution permettant le travail collaboratif sur Internet est déployée par le ministère et accessible aux agents confinés à domicile, notamment ceux qui ne disposeront d'équipements de télétravail Intradef.

Cette solution permet de proposer aux agents un espace de travail internet mis en œuvre par un prestataire et offrant différents services auquel ils peuvent accéder, avec dans un premier temps une capacité cible de 40 000 comptes.

Afin de respecter les mesures de confinement et de préserver au mieux la santé des agents, cette solution palliative est utilisable avec des moyens informatiques personnels¹, elle est destinée à leur permettre de conserver un lien avec leur structure de rattachement et de pouvoir, le cas échéant, poursuivre des travaux de niveau « Non Protégé », selon les consignes de leurs autorités hiérarchiques.

Fondée sur une solution de travail collaboratif, incluant un service de conférence et de visiophonie, qui est apportée par des prestataires français, relevant du seul cadre juridique national et européen, hébergés en France, et disposant d'un niveau de sécurité adapté. Cette solution ne permet pas le télétravail Intradef, ni la connexion directe au réseau Intradef, mais permet cependant l'échange de fichiers « Non Protégé », en utilisant pour cela les dispositifs et passerelles d'échanges sécurisés déjà en place entre Intradef et Internet².

1 L'administration ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dysfonctionnements survenant à ces moyens;
2 SISMELE, CRYPTOBOX, ISPT.

En concertation avec l'EMA, le SGA, la DGA et la DIRISI, la solution WHALLER a été retenue comme solution « principale » à déployer en priorité ; elle privilégie le lien social et l'approche communautaire autour d'une messagerie instantanée couplée à une visio conférence performante, associée à des méthodes d'animation du travail en groupe et de partage de documents.

Une autre solution peut également être accessible en complément, il s'agit de la solution RAINBOW. Cette solution dite « secondaire » pourra être déployée dans un second temps ; elle privilégie une approche plus classique fondée sur l'organisation de réunions avec des moyens de communication type 'Chat, audio/visio et partage de fichiers.

Le contrôle et la validation des accès à ces services se fera sur la base d'adresses répertoriées par la DIRISI, à savoir des adresses de type prénom.nom@def.gouv.fr, voire pour ceux qui disposent de Smobi avec leur adresse Intradef (prénom.nom@intradef.gouv.fr).

La DGNUM assure la fonction d'autorité d'emploi et de directeur d'application pour ces systèmes. Elle apportera un accompagnement aux armées, directions et services pour leur déploiement et mise en œuvre, elle assurera le lien fonctionnel avec les sociétés et émettra ou diffusera les guides nécessaires à la mise en place des organisation propres au bon emploi des systèmes. Elle mettra en place pour cela une cellule d'accompagnement « EXTRANET COVID-19 ». En outre, ces solutions bénéficient comme toute offre de service grand public d'un soutien et d'un accompagnement propre au prestataire (FAQ, chat de soutien, tutoriels...).

En matière de sécurité, la DGNUM, en concertation étroite avec le COMCYBER et la DPID/FSSI, émettra une politique de sécurité relative à l'usage de ces services ainsi que les documents de sensibilisation ad hoc. Cette politique sera soumise à la validation du Comcyber. Un lien sera établi entre le COMCYBER et le RSSI des services WHALLER et RAINBOW.

La DIRISI est en charge de la relation contractuelle avec ces sociétés et de la création des adresses « def.gouv.fr » et « intradef.gouv.fr » permettant de contrôler que seuls des personnels du ministère accèdent à ces services. La délivrance des adresses « def.gouv.fr » se fait selon les procédures mises en place par la DIRISI, selon les priorités des armées directions et services à un rythme de 2500 adresses/jour maximum.

Comme précisé par la note 1578 ARM/CAB/C2B du 30 mars, une démarche de retour d'expérience est mise en place. En particulier, l'UMSNUM et le COMCYBER accompagnent l'ensemble de la démarche afin d'en retirer un retour d'expérience en matière de sécurité, d'intervention « LID », d'identité numérique, d'architecture ou encore de services aux usagers.

Original signé
Le vice-amiral d'escadre Arnaud COUSTILLIÈRE
directeur général du numérique et des systèmes
d'information et de communication,

DESTINATAIRES :

- EMA/MGA ;
- DGA ;
- SGA ;
- DICOD ;
- DGRIS ;
- DPID ;
- DRSD.

COPIES :

- cabinet de la Ministre ;
- EMAT ;
- EMM ;
- EMAA ;
- EMA/ SC PERF ;
- EMA/NCPI ;
- EMA/OPS/COVID-19 ;
- DC DIRISI ;
- DC SSA ;
- DC SCA ;
- DRM ;
- DRHMD ;
- DCSID ;
- DTPM ;
- DRM ;
- DGSE ;
- archives.